

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 20 (1912)
Heft: 9

Artikel: La police française et les réfugiés politiques en Suisse à l'époque de la restauration
Autor: Cart, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

compte de visu des délibérations du Grand Conseil, lire et apprécier les comptes rendus qu'en donnaient les journaux et prendre connaissance aussi du Bulletin officiel¹.

L. MOGEON.

LA POLICE FRANÇAISE
ET LES RÉFUGIÉS POLITIQUES EN SUISSE
A L'ÉPOQUE DE LA RESTAURATION

(Suite)

Le 10 octobre 1819 arrivait à Strasbourg Jacob-Joseph Gœrrès, de Coblenz, professeur à Heidelberg, que les événements de 1813 avaient élevé, comme journaliste, à une puissance jusqu'alors inconnue en Allemagne. Passionné pour l'affranchissement de sa patrie, il obtenait de grands succès dans les clubs populaires. Mais, en 1819, la brochure qu'il publia sous ce titre : *L'Allemagne et la Révolution*, provoqua, dans les esprits, une si grande agitation, que le gouvernement prussien entama contre l'auteur des poursuites qui engagèrent Gœrrès à se rendre à Strasbourg. Il était inévitable que la police s'occupât de lui ; aussi, en 1820, chercha-t-il un refuge en Suisse. C'est là que, l'année suivante, il publie

¹ En résumé les constitutions vaudoises se sont exprimées comme suit au sujet de la publicité des séances du Grand Conseil :

Constitution de 1814 (article 13), revue sur la proposition du Conseil d'Etat, le 26 mai 1830, mais restée sans changement à cet article :

« Ses séances ne sont pas publiques. »

Constitution de 1831 (article 31) :

« Les séances du Grand Conseil sont publiques. Toutefois, il se forme en comité secret lorsqu'il le juge convenable. »

Constitution de 1845. L'article 42 reproduit exactement l'article de 1831. Il en fut de même dans les constitutions de 1861 (article 31) et de 1885 (article 39).

son fameux ouvrage : *L'Europe et la Révolution* que plusieurs États allemands s'empressent de mettre à l'index. Les puissances qui avaient conclu la Sainte-Alliance trouvaient décidément trop radical ce génie ardent et inquiet. Dans les derniers temps de son séjour en Suisse, la police fédérale elle-même le faisait surveiller. Il retourna donc à Strasbourg, mais avec un passeport délivré à Aarau, et il prétendit n'avoir quitté la Suisse qu'en raison de la cherté de toutes choses dans ce pays.

Gœrrès ne devait pas rester jusqu'à la fin fidèle à ses convictions premières. Le jour où beaucoup de ses illusions de jeunesse tombèrent, il se jeta avec toute sa fougue dans le parti de la réaction, ce qui lui permit d'occuper une chaire d'histoire à l'Université de Munich. Dès lors, il devait mettre toute son influence au service des idées despotiques et hiérarchiques. Catholique ardent, il ne cessa, jusqu'à sa mort survenue seulement en 1843, de combattre la Prusse et le protestantisme. Gœrrès était certainement un homme d'une haute valeur intellectuelle. C'est le témoignage que se voyaient forcés de lui rendre ceux qui le poursuivaient avec le plus d'acharnement. Il a laissé un nom dans l'histoire.

Entre toutes les puissances réactionnaires de ces années-là, la Prusse paraît avoir tenu le premier rang. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans une lettre datée de Francfort, décembre 1820, et adressée à une *Excellence* en France. Il s'agit des séances de la *Diète germanique*. « La cour de Prusse ne cesse de s'inquiéter beaucoup des menées démagogiques qu'elle s'imagine voir partout, et les démarches que font ses ministres aux différentes cours ressemblent souvent à des persécutions peu convenables à une grande puissance. C'est ainsi qu'on m'a appris que le professeur *De Wette*, savant distingué, renvoyé de Berlin pour avoir adressé une lettre de consolation à la mère de Sand, et se trouvant sans emploi, en a sollicité un à Munich. Il n'a pu parvenir à ses

fins, malgré les bonnes dispositions du gouvernement bava-
rois, M. de Zastrow, ministre de Prusse à Munich, s'étant
opposé ouvertement à ce qu'on le plaçât dans une université
de Bavière¹. Il est vrai qu'il s'était maladroitement rendu
suspect par les sociétés qu'il fréquentait et un voyage qu'il a
fait en Tyrol et sur les confins de l'Italie envisagée comme
le foyer du carbonarisme.

De Wette, né en 1780 dans la Thuringe, était, en 1810,
professeur à Berlin, lorsqu'il se montra adversaire des tenta-
tives réactionnaires qui suivirent les guerres de l'Indépen-
dance. Cette opposition le désigna tout naturellement à
l'hostilité des hommes qui voulaient restaurer le passé. Sa
lettre à la mère de Sand, où, tout en condamnant le crime, il
excusait le criminel, provoqua contre lui des poursuites qui,
en 1819, aboutirent à sa destitution. En 1821, il était appelé
à occuper une chaire à l'Université de Bâle¹. Mais là-même,
il ne devait pas être à l'abri des suspicions de la police. En
effet, à la date du 19 octobre de cette même année, on écri-
vait à la direction générale de la police à Paris : « On signale
à Bâle des hommes dangereux, les professeurs Ocken, De
Wette et Schnell. Têtes exaltées, ils ont été chassés de
diverses universités allemandes. De même le Dr Droxel
(Troxler) renvoyé de Lucerne à cause de ses écrits. » L'au-
teur de cette lettre prétend que les professeurs de Bâle reçoivent
des appointements considérables « qui ne peuvent pro-
venir des fonds de cette université peu fréquentée et presque
inconnue ». Le noble comte français, dont le nom se lit au
bas de ces lignes dédaigneuses, n'était évidemment pas obligé
de connaître l'antique gloire de l'Université de Bâle, mais
ce qu'il y a de sûr, c'est que les professeurs qui y enseignaient

¹ Le général de Zastrow, gouverneur prussien de Neuchâtel en
1822 ; très antilibéral.

² Vinet, alors collègue de De Wette, fait, à plusieurs reprises, des
éloges de ce dernier et de son enseignement. (Voir *Lettres de Vinet*,
recueillies par Ch. Secretan et Eug. Rambert. I, pp. 26, 152.

n'étaient pas en faveur auprès de la police française. En voici une nouvelle preuve. Le 8 mai 1822, le préfet du Haut-Rhin annonce que le ministre de l'intérieur approuve l'idée qu'il lui a soumise d'établir « une police à Bâle et au delà du Rhin ». On devait pour cela prendre les mesures nécessaires. Cependant il semble que, déjà le mois précédent, cette police *secrète* était en fonctions et que son action se trahît dans ce rapport du 24 avril : « On vient d'agréger à l'Université de Bâle, tombée depuis longtemps dans le plus grand discrédit, tous les professeurs chassés de leur pays pour avoir manifesté des principes funestes aux gouvernements. Ainsi le Dr Ocken, de l'Université d'Iéna, est chargé à Bâle de la chaire d'histoire naturelle ; M. Schnell, qu'on a banni du duché de Nassau, ensuite de Russie où il s'était réfugié, tient, à Bâle, une chaire de droit ; M. de Wette, chassé de Berlin, est chargé des instructions orientales ; M. Follen¹ est employé à l'Université où l'on cherche à attirer M. Troxler, chassé de Lucerne. On espère à Bâle qu'un grand nombre d'étudiants y seront attirés, mais on peut juger des principes qu'ils y puiseront... »

Ne nous arrêtons pas aux noms des professeurs Ocken et Schnell, mais remarquons seulement à propos du Dr Troxler, que ce savant lucernois, professeur de philosophie et d'histoire au lycée de sa ville natale en 1819, ne fut appelé, comme professeur à l'Université de Bâle, qu'en 1830. Il était bien connu pour ses opinions politiques².

* * *

Après les professeurs, les étudiants. Cela devait être vu la

¹ Jean Follen, de Cassel, professeur de droit, était accusé en Allemagne d'avoir encouragé Sand à tuer Kotzebue. On le considérait comme un révolutionnaire fanatique. Il s'était, en 1820, réfugié à Aarau.

² Voir, sur Troxler, la notice que lui a consacrée Ch. Secretan dans la *Galerie suisse* d'Eug. Secretan, III.

grande part que les universités allemandes avaient prise aux revendications populaires. La première mention que font les rapports de police est du 15 septembre 1821. Le maire de Besançon donne au comte Mounier, directeur de la police, les renseignements qu'il a lui-même reçus de la police de Berne et d'où il résultait que des communications existeraient entre les jeunes étudiants réfugiés en Suisse et ceux de Besançon. Les premiers auraient invité les seconds à se rendre en Suisse pour se réunir en divers endroits de ce pays, sans désignation spéciale de lieux. Ces jeunes gens « qui font partie d'une secte pareille à celle des Illuminés », ont entre eux un mot de ralliement et un signe reconnaissable pour les initiés. Cependant le maire de Besançon n'a pas aperçu que des jeunes gens soient partis pour la Suisse. Néanmoins, le préfet du Doubs insiste et précise. Les étudiants suisses auraient cherché à établir des rapports avec ceux de Besançon pour engager ceux-ci à « s'enrôler ensuite avec eux pour aller soutenir la cause des Grecs ¹ ». On a surpris une conversation dans ce sens. Toutefois, le préfet déclare que « cette espèce de vertige qui paraît dans certains pays s'être emparé de quelques étudiants imberbes qui se croient appelés à régénérer les peuples, ne lui inspire pas beaucoup d'inquiétude pour son département. »

Le 4 octobre de cette même année, le préfet du Haut-Rhin écrit au directeur général de la police, que, le 23 septembre, un étudiant de Göttingue est arrivé de Rheinfelden à Zofingue. Il avait été élu député par son université à une grande assemblée tenue le 21 sous le prétexte de la libération de la Grèce, mais, en réalité, « pour étendre le système libéral à toute l'Europe ». Il y avait là deux cent soixante-quatre personnes. Le préfet prétend que ce sont les

¹ L'année 1821 a marqué le début de la guerre de l'Indépendance hellénique, qui provoqua une sympathie générale en Europe.

étudiants qui ont fomenté l'insurrection de la Grèce, afin de jeter la discorde dans la Sainte-Alliance et faire une diversion favorable à Naples et au Piémont. Dans ce drame européen, quel beau rôle la France aurait joué sans la lâcheté des carbonari ! Les étudiants s'intitulent *Deutsche-Burschenschaft* ; leur mot d'ordre est *Justice et religion* ! Les ouvriers sont leurs associés ; ils comptent même parmi eux des princes, le duc de Saxe-Weimar, le roi de Wurtemberg. Le point central est Munich. Ils disent que la Prusse donnera le signal à l'Allemagne. Le préfet croit bien qu'il se trame quelque chose en Allemagne. L'enthousiasme pour la Grèce tient du délire et cela, grâce aux professeurs des écoles et aux écrits répandus à profusion¹. « On fait publiquement en Suisse des quêtes pour soutenir les Grecs. » Des sommes sont envoyées dans ce but à un M. Mayor, à Zurich. Sur ce point, le préfet ne faisait pas erreur et il aurait pu citer le nom du banquier genevois Gabriel Eynard (1775-1863) qui sacrifia lui-même des sommes énormes pour soutenir la cause des Grecs et mérita d'être appelé *le philhellène*.

Au reçu de la lettre du préfet du Haut-Rhin, le directeur de la police réclame le nom et le signalement du jeune homme venu de Zofingue. On craint, en effet, qu'il n'existe une association entre les étudiants de la Suisse, de l'Allemagne et de la rive gauche du Rhin. Les signes de ralliement ne doivent pas être tolérés et il faut apporter plus de précision dans les nouvelles de Suisse ; s'assurer si la réunion de Zofingue a eu lieu, à quelle époque exactement, si elle a été nombreuse et quel en a été le but apparent (31 octobre).

On pourrait se demander s'il y a eu ici quelque confusion avec la Société des étudiants suisses dite de Zofingue ? La

¹ Toute la jeunesse d'alors se passionnait pour la lutte héroïque entreprise par les enfants de l'Hellade contre la barbarie musulmane. (Ch. Malo.)

police prétendait que « la réunion des étudiants suisses à Zofingue » avait été provoquée par ces perturbateurs, c'est-à-dire par les professeurs bâlois. Or, on sait bien quels furent les fondateurs de la dite société en 1819, et l'on sait aussi que s'ils étaient animés d'un pur et profond sentiment patriotique suisse, il n'y avait rien en eux de révolutionnaire. Les professeurs bâlois incriminés n'y eurent aucune part. Mais la police n'était pas tenue d'être au courant des faits.

* * *

Nous avons vu le ministre de l'intérieur approuver l'idée d'établir une police secrète en Suisse. La direction devait en être confiée à un M. de Mezancé, chevalier de Saint-Louis, ancien émigré retiré à Rheinfelden. Cela promettait et on pouvait s'attendre à voir une nuée d'espions s'abattre sur les cantons frontières en même temps qu'on assisterait à de nombreuses dénonciations. C'est bien là ce qui s'est produit, mais ce qui ne pouvait manquer d'offenser le patriotisme suisse, c'est que le chevalier de Saint-Louis devait avoir pour aide principal un lieutenant-colonel suisse dont le nom, qu'il n'est pas indispensable de transcrire ici, se lit en toutes lettres dans les rapports de la police. Ceci se passait en avril 1832. Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que ce personnage était le colonel de gendarmerie d'un canton frontière et que son propre fils, sous-lieutenant au régiment de Salis, à Paris, jeune homme « très légitimiste et désireux de servir d'espion », devait être employé en cette qualité sous le pseudonyme de *Pierre*. Les frais de cette honorable institution étaient évalués à fr. 6000 par an. De tous temps, sans doute, il y avait eu en Suisse un service d'espionnage aux ordres de la police française, mais ce service, en devenant plus secret, deviendrait aussi plus perfide et plus dangereux.

Le 1^{er} février 1822, le préfet de l'Ain avait écrit au minis-

tre de l'intérieur : « Le voisinage de Genève et du Pays de Vaud, où divers agents de la Révolution trouvent de la sécurité, autant de secret que leurs menées peuvent en comporter et peut-être même quelque faveur, a pu faire concevoir de la crainte qu'ils ne se recrutassent dans le pays de Gex. » Cette crainte n'était pas justifiée ; toutefois, le préfet signale le sous-préfet comme un homme habile, pouvant rendre des services en se mettant « en relations dans le Pays de Vaud, à Genève et en Savoie, avec des hommes sûrs qui lui donneraient dans l'occasion des renseignements précieux ». Le préfet se plaint de ce que des révolutionnaires réunis principalement en Suisse, sous prétexte de franc-maçonnerie, distribuent partout des diplômes. Pour le procureur du Roi à Gex « le foyer de la régénération européenne paraît être maintenant à Lausanne ».

A la même époque, le sous-préfet de Gex écrivait que la commune de Divonne était l'un des points où il serait le plus utile d'établir un poste de gendarmerie, parce que c'était un lieu de communication entre les libéraux et les réfugiés. C'était du hameau de *Clarens*, près de Nyon, que partaient les émissaires des réfugiés qui correspondaient à Divonne avec les libéraux du Haut-Rhin. Le dimanche et les jours de fête, Divonne était le rendez-vous des Genevois, Vaudois et Français « pour manger la truite très recherchée d'une petite rivière dite la Versoix ». Il semble vraiment qu'il n'y avait là rien de bien révolutionnaire, mais qui sait quels complots on peut tramer en mangeant de la truite !

De bonne heure, les bains de Schinznach, en Argovie, aussi bien que ceux de Baden, ont donné de l'inquiétude à la police française. Le 31 juillet 1822, le général comte Sebastiani s'y est rencontré avec beaucoup d'autres personnes, le marquis de Chauvelin, les généraux Chastel, Dutruit, Dupas et Desaix, la duchesse de Rovigo. Décidément, au gré de la police, Schinznach était trop près de Constance. Cependant,

quelques jours plus tard, le préfet du Haut-Rhin assure que tout y est tranquille, et cela, malgré la présence de tant de grands personnages. Au château de Willdegg, par contre, se trouve un individu mystérieux, au nom ignoré, qui semble être Français et militaire. Il dit se nommer Mirabeau, général, de Lyon. Il a passé à Seckingen et se rend à Constance, avec Moreau, avocat, et Bourkard, autre avocat, de Bischofzell (noms probablement supposés). Dans de grandes réunions qui se tiendraient également à Schinznach, devaient assister « nombre de transfuges de toutes les nations, amenés là sans doute dans un but politique ». Il est vrai que le jeune officier suisse devenu espion sous le nom de Pierre s'y trouvait aussi.

A Aarau, toujours d'après le préfet du Haut-Rhin, on se proposait d'établir une société de *Chevaliers de la liberté* qui serait organisée par M. Zschokke, Prussien d'origine, « un des littérateurs dont l'imagination échauffée et passive en même temps, reçoit et communique toutes les impressions du mal ¹ ». Le chef de gendarmerie que nous connaissons propose de faire entrer son fils dans cette Société des chevaliers. Cette requête ne pouvait être repoussée, émanant d'un homme qui connaissait l'existence de tant de francs-maçons en Suisse et surtout en Argovie. D'après son fils — Pierre — ce qui était de nature à aviver les espérances des révolutionnaires, le bruit s'était répandu à Aarau que les rois de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duché de Bade avaient renoncé à la Sainte-Alliance, « ce qui a fait une très grande sensation, vu qu'on en a tiré la conclusion que ces princes n'avaient pas consenti à Vérone à la chute des constitutions représentatives et à la suppression des droits civils. Les démagogues d'Aarau restent toujours les mêmes et nous

¹ Zchokke, réfugié allemand à Aarau, auteur d'une *Histoire suisse*, traduite en français par Ch. Monnard, 1823.

en aurons encore lorsque tous les autres pays seront délivrés ».

Bâle, — aussi bien qu'Aarau — était très mal noté dans les papiers de la police française. Ainsi, en 1822, une perquisition faite chez des individus détenteurs d'armes en provision n'ayant rien donné, le préfet du Haut-Rhin se plaint amèrement que la police de Bâle soit fort mal disposée pour tout ce qui concerne la France. Dans le cas particulier, elle n'aurait montré aucune sévérité. Les chansons les plus indécentes contre le gouvernement français, les caricatures les plus grossières circulaient à Bâle et dans l'Argovie, sans que la police fît rien pour empêcher ce scandale.

(A suivre)

J. CART.

NOTICE SUR LES ASSEMBLÉES DES ANCIENS ETATS DE VAUD

(SUITE)

Dès ses débuts, soit dès 1536, la domination bernoise sur le Pays de Vaud fut, comme chacun sait, lourdement autoritaire et envahissante. Avec le développement du patriciat et de ses appétits, elle devint de plus en plus égoïste, hautaine et vexatoire. Les anciennes libertés politiques, adroitement battues en brèche par la caste souveraine, disparurent les unes après les autres. Les assemblées des États furent peu à peu modifiées puis supprimées. A la fin du XVIII^e siècle elles n'étaient plus qu'un assez vague souvenir. Mais les choses allaient changer de face. Dans les villes, les écrits philosophiques et politiques venus de France, avaient donné à réfléchir et fait naître beaucoup de questions. Les esprits avancés accueillirent facilement les nouvelles doctrines nées de la révolution et comprirent que, pour le Pays de Vaud, le